

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mil-vingt-six, le 22 juillet à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal de la Commune de Romagnieu (Isère) s'est réuni en Mairie.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juillet 2026

Présents : Steven BERNARDIN, Maryline BILLAUD, Françoise BOUCHER, Noël CASTE, Régine COMBE, Fabrice DANNA, Christophe DURET, Nathalie FAVRE, Georges GRANGE, Béatrice JACQUET, Louis LE GUILLOU, Chantal PEGOUD, Vanessa PERRIN, Bernard PIERRE, Céline REVOL, Marc RIBET, Carine TRILLAT,

Adrien SIMON, arrivé à 19h20

Carine VENTAJA arrivée à 19h26

Présence d'une personne en public.

Secrétaire de séance : Béatrice JACQUET

2026-063D - Devis agent de sécurité base de loisirs (délibération)

Le 3^{ème} adjoint fait part à l'assemblée d'un devis de la société LWSP LONE WOLF SECURITÉ PRIVÉE concernant la prestation de surveillance d'un agent de sécurité à la base de loisirs d'un montant de 4 032 euros HT soit 4 838,40 euros TTC. Ce devis vient remplacer le devis de SD Sécurité objet de la délibération n° 2026-044 D, puisque le prestataire n'a pas honoré la prestation à la hauteur du devis signé. Le contrat a donc été rompu.

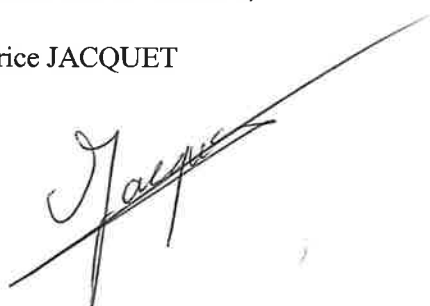
Entendu l'exposé du premier adjoint, le Conseil, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le devis de la prestation de surveillance d'un agent de sécurité à la base de loisirs.
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer le devis pour un montant total de **4 838,40 euros TTC**

Ainsi délibéré, en séance à ROMAGNIEU, le 22 juillet 2026

Le Secrétaire de Séance,

Béatrice JACQUET



Le Maire,

Céline REVOL

